

RETRAITE : Le dossier n'est pas clos !

Alors que nombre de médias et de représentants de l'UMP souhaiteraient tirer le rideau sur le mouvement social interprofessionnel et unitaire en cours contre le projet de loi portant réforme des retraites, la colère et les exigences sont profondément installées dans le pays et la CGT ne renonce toujours pas à empêcher l'application de cette loi injuste et inefficace.

Preuve que le pouvoir n'est pas tranquille, le MEDEF et le Gouvernement multiplie les appels du pied vers la CFDT et le PS pour avancer le rendez-vous prévu en 2014 sur la réflexion d'une réforme systémique visant à modifier le système actuel en système à points.

Si cet empressement démontre, comme l'affirme la CGT depuis le début, que le projet de réforme actuel ne règle en rien la problématique du financement des retraites, il faut mesurer dès à présent les dangers de cette évolution. Pourtant, des solutions existent pour sauver et améliorer notre système de retraite.

Systeme à Points : La fausse solution, le vrai danger !

Comment ça marche ?

Les cotisations sociales de l'année sont transformées en points, ceux-ci vont se cumuler tout au long de la carrière.

Salaire brut X taux de cotisation / Prix d'achat d'un point = Nombre de points

Au moment de la liquidation, la pension est égale au nombre de points multiplié par la valeur du point.

Nombre de points obtenus X valeur du point = Montant de la pension

C'est un système par répartition (puisque les cotisations des actifs financent les pensions des retraités) avec un mécanisme fortement contributif (prise en compte de l'intégralité de la carrière) où les droits sont acquis sous forme de points.

Mais le système est sans garanties car la variable d'ajustement est le niveau des pensions. Il n'y a aucun engagement sur l'évolution de la valeur du point, et donc incertitude sur le niveau de pensions !!

Le Medef est favorable aux régimes à points...

- **Plus contributif** : calcul sur totalité de la carrière
- **Plus souple** : double valeur du point (à la cotisation et à la liquidation) permet **d'équilibrer** le régime... **sans augmenter les cotisations !**
- Niveau de pension aléatoire

Le système dit à comptes notionnels : pire !

Chaque assuré est titulaire d'un compte virtuel. Les cotisations versées chaque année créditent son compte et augmentent le capital virtuel.

Le compte virtuel est revalorisé selon un indice au choix, exemple : revenu d'activité moyen (Suède) ou PIB (Italie)

La pension est égale au capital virtuel divisé par l'espérance de vie à la retraite de la génération de l'assuré, et en fonction de son âge de départ en retraite.

Ces choix remettraient en cause le système de retraite solidaire par répartition et entraîneraient inéluctablement une baisse significative des pensions.

Le changement de système de retraite sonnerait l'avènement de la capitalisation dont rêvent les marchés financiers et les agences de notations.

Pour les cheminots, la donne est claire, ce serait la fin du régime spécial et des droits attachés !!

La CGT a des propositions pour maintenir et améliorer le système de retraite solidaire par répartition.

Restons mobilisés pour gagner un « socle commun » :

- ✓ Taux de remplacement au minimum de 75% pour une carrière complète ;
- ✓ Pas de pension inférieure au SMIC pour une carrière complète ;
- ✓ Age légal (ouverture du droit) à 60 ans (50 et 55 ans chez les cheminots) ;
- ✓ Validation des années d'étude et de toutes les périodes de recherche d'emploi ;
- ✓ Départ anticipé si pénibilité ;
- ✓ Indexation des salaires portés au compte et des pensions sur les salaires ;
- ✓ Reconquête et amélioration des droits familiaux et conjugaux (dans le privé et le public)

Continuons la lutte pour satisfaire ces revendications en obtenant un financement garantissant l'avenir :

1. Répondre au défi démographique

Population de 60 ans ou plus : 12 millions en 2005 (20 %) 22 millions en 2050 (31 %). Le défi de la démographie est supportable, mais il faut clairement décider de consacrer à la retraite une part supplémentaire de PIB (de l'ordre de 6 points supplémentaires) car la création de richesses sera plus importante.

En 2005, il y avait 2 actifs pour 1 retraité, alors qu'en 2050 il y aura 2 actifs pour 3 retraités. Or, les 2 actifs de 2050 produiront deux fois plus de richesses que les 2 actifs de 2005. Donc, en 2050, il y aura 4 actifs pour 3 retraités ! La démographie n'est pas un problème.

2. L'emploi : une priorité

C'est avant tout le chômage et la précarité qui sont à la Source des difficultés de financement de la Protection Sociale.

Plus de 5 millions de salariés de la population dite « active » sont en réalité en inactivité ou en grande précarité, leur emploi financerait la moitié des besoins de la retraite.

1 million d'emplois = 5 milliards pour les retraites.

3. Réformer le financement de la protection sociale

- Prendre en compte la totalité de la valeur ajoutée de l'entreprise pour le calcul de la cotisation dite « patronale », le taux applicable variant en fonction de la part des salaires dans cette valeur ajoutée (exemple Construction 81 % Activités immobilières 31 %) ;
- Tous les éléments de rémunération doivent être soumis désormais à cotisations pour la retraite, aussi bien « patronales » que « salariales » (intéressement, participation, primes individuelles,...) ;
- Instaurer une cotisation sur les revenus financiers des entreprises...

Une loi dit le droit à un instant T et est révisable à tout moment.
Partant de ce principe, la CGT n'entend pas en rabattre sur sa volonté d'empêcher l'application de la réforme en cours.

Ce n'est pas l'heure du renoncement !

Le 16, le 23 novembre prochain de nouvelles mobilisations professionnelles et interprofessionnelles sont prévues, les cheminots doivent en être + fort et + déterminés que jamais.